

## 5.2 Privation matérielle et sociale et endettement

L'indicateur européen de **privation matérielle et sociale** est fondé sur la mesure des conséquences de la faiblesse des revenus : privations, impossibilité d'acquies ou de consommer certains biens ou de participer à certaines activités sociales ou de loisirs. En 2020, 29 % des **immigrés** sont en situation de privation matérielle et sociale, contre 10 % des non-immigrés ► **figure 1**. Parmi les immigrés, la pauvreté en conditions de vie affecte beaucoup plus fortement ceux originaires d'Afrique (43 %) que ceux originaires d'Europe (14 %), en moyenne moins souvent au chômage et plus diplômés.

Les immigrés sont plus souvent touchés par les différents types de restrictions et privations que les non-immigrés, de l'insuffisance des ressources (plus de la moitié des immigrés déclarent ne pas pouvoir faire face à une dépense imprévue d'environ 1 000 euros, contre un peu plus d'un quart des non-immigrés) aux restrictions de consommation (18 % des immigrés ne peuvent pas s'acheter de vêtements neufs, contre 8 % des non-immigrés) et d'accès aux loisirs et aux vacances ► **figure 2**. Toutes ces restrictions et privations affectent plus fortement les immigrés originaires d'Afrique que les autres, en particulier que ceux originaires d'Europe et d'Asie. Ainsi, 19 % des immigrés nés en Afrique ne peuvent avoir de voiture personnelle pour des raisons financières, contre seulement 3 % de ceux nés en Europe ; 47 % ne peuvent s'offrir une semaine de vacances hors de leur domicile, contre 22 % des immigrés d'origine européenne.

En 2020, 41 % des immigrés sont endettés à titre privé, c'est-à-dire qu'ils remboursent un emprunt ou un crédit pour des besoins privés ► **figure 3**. 24 % ont contracté un emprunt immobilier. Ils sont moins souvent endettés que les non-immigrés : 52 % de ces derniers ont contracté au moins un emprunt, 36 % pour un motif immobilier. Par ailleurs, les remboursements d'emprunts, tous crédits confondus, effectués par les immigrés sont plus faibles que ceux des non-immigrés, avec un montant remboursé mensuel médian de 550 euros pour les premiers contre 700 euros pour les seconds. En revanche, leur taux d'endettement médian est très proche : le montant médian de remboursement d'emprunts représente 17 % du revenu disponible des immigrés, contre 18 % de celui des non-immigrés.

Les immigrés originaires d'Afrique sont moins souvent endettés (35 %) que ceux d'autres provenances géographiques, notamment d'Asie (50 %) et d'Amérique et d'Océanie (53 %). C'est particulièrement le cas lorsque le motif est immobilier (respectivement 15 % seulement, contre 37 % et 32 %). Le taux médian d'endettement des immigrés d'origine africaine (14 %) est nettement inférieur à celui des immigrés originaires d'Asie (20 %), et leur montant mensuel médian de remboursement d'emprunt deux fois plus faible (400 euros, contre 800 euros). ●

### ► Définitions

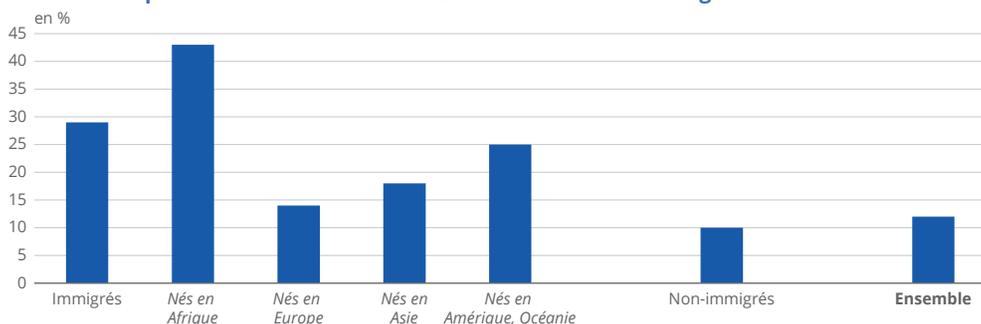
L'indicateur de **privation matérielle et sociale** de l'Union européenne est défini comme la part de personnes vivant en logement ordinaire ne pouvant pas couvrir les dépenses liées à au moins cinq éléments de la vie courante sur treize considérés comme souhaitables, voire nécessaires, pour avoir un niveau de vie acceptable.

**Immigrés** : voir *Glossaire*.

### ► Pour en savoir plus

- « Privations matérielles et sociales depuis 2013 », *Insee Résultats*, juillet 2022.
- « Satisfaction et privation matérielle et sociale en 2021 », *Insee Focus* n° 261, février 2022.

## ► 1. Taux de privation matérielle et sociale selon l'ascendance migratoire

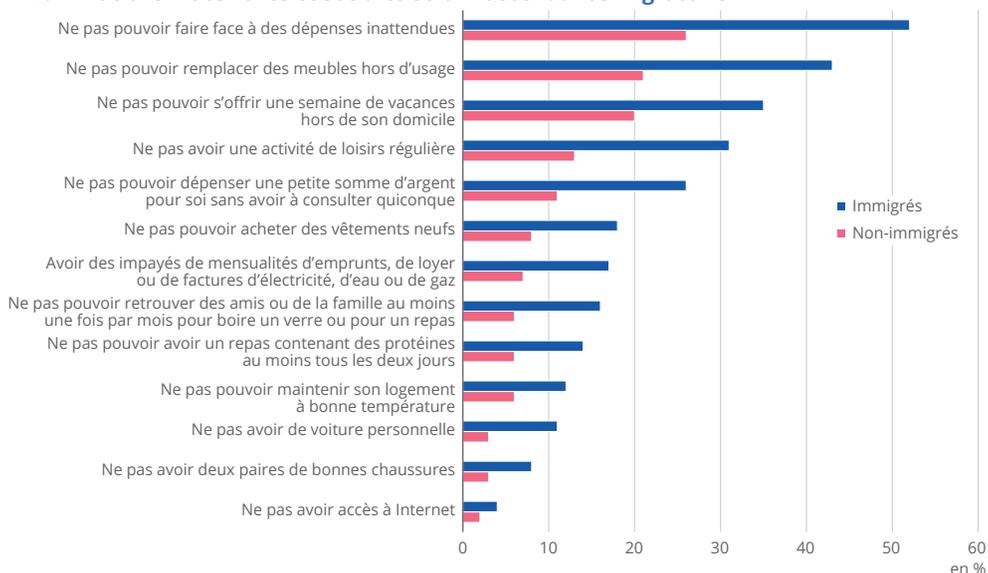


**Lecture :** en 2020, 29 % des personnes immigrées sont en situation de privation matérielle et sociale (cumulent cinq des treize privations de l'indicateur européen).

**Champ :** France métropolitaine, personnes de 16 ans ou plus vivant en logement ordinaire.

**Source :** Insee, enquête Statistiques sur les ressources et conditions de vie (SRCV) 2020.

## ► 2. Privations matérielles et sociales selon l'ascendance migratoire



**Lecture :** en 2020, 52 % des personnes immigrées et 26 % des personnes non immigrées déclarent ne pas pouvoir faire face à des dépenses inattendues.

**Champ :** France métropolitaine, personnes de 16 ans ou plus vivant en logement ordinaire.

**Source :** Insee, enquête Statistiques sur les ressources et conditions de vie (SRCV) 2020.

## ► 3. Endettement selon l'ascendance migratoire

	Part des personnes endettées à titre privé (en %)		Montant remboursé mensuel médian (en euros)	Taux médian d'endettement (en %)
	Ensemble	Pour un emprunt immobilier		
Immigrés	41	24	550	17
Nés en Afrique	35	15	400	14
Nés en Europe	43	29	560	18
Nés en Asie	50	37	800	20
Nés en Amérique, Océanie	53	32	800	14
Non-immigrés	52	36	700	18
<b>Ensemble</b>	<b>50</b>	<b>34</b>	<b>680</b>	<b>17</b>

**Lecture :** en 2020, 41 % des personnes immigrées sont endettées à titre privé ; 24 % le sont pour un emprunt immobilier.

**Champ :** France métropolitaine, ensemble des personnes vivant en logement ordinaire.

**Source :** Insee, enquête Statistiques sur les ressources et conditions de vie (SRCV) 2020.